



Dialogue social du 26/09/2017 : moins grave que si c'était pire !

Sujet : RIFSEEP et régime indemnitaire (RI)

Pour mémoire : le RI actuel ne peut être maintenu qu'à titre individuel pour les agents en place, pour les nouveaux, c'est le RIFSEEP en cours de négociation qui s'appliquera au 1^{er}/01/2018.

La réunion de dialogue social d'hier, basée sur un document peu clair (fait en urgence par les RH parce que le cabinet d'études n'avait pas fait son boulot), a permis

- 1/ de lever quelques ambiguïtés,**
- 2/ de lister des questions à traiter,**
- 3/ mais aussi de confirmer quelques inquiétudes**
- 4/ et de rectifier le calendrier des négociations.**

1/ Les points d'éclairage :

Principe : Les agents en place pourront garder leur régime indemnitaire actuel à titre personnel. Pour le nouveau règlement, la Région met des financements **pour faire atteindre la moyenne du régime indemnitaire** (en référence à la photographie des primes allouées par fonction) à ceux qui sont en dessous.

La situation des AMIRS a été clarifiée, car ils apparaissaient en fait dans la rubrique « Experts de catégorie B » avec un RI proche de l'actuel. On a fait remarquer qu'ils étaient en majorité en C... la rédaction sera améliorée afin qu'il soit clair qu'ils auront ce régime indemnitaire, quelle que soit leur catégorie (rappelons que la logique RIFSEEP est d'allouer un RI à un type de fonctions et non à un grade)

2/ Les questions à traiter par l'administration pour nous apporter une réponse :

- **Remonter le niveau de base de RIFSEEP** (agents d'exécution administratifs et techniques sans spécialité) estimé aujourd'hui à 310 euros par mois fixe, sans part au mérite, ce qui peut éviter les conflits de personnes.
- **Saisir l'occasion pour donner un signe fort aux encadrants des lycées** et résoudre le problème des agents qui ont perdu du RI en passant agent de maîtrise
- **Etudier la question des contractuels** : la CFDT est très défavorable à la proposition de ne donner le RIFSEEP de base qu'au bout de « 6 mois consécutifs » : cela met sur la touche les agents des lycées qui vont déjà pointer à Pôle Emploi à chacune des petites vacances scolaires.

La Région qui affiche qu'elle est déjà passée d'un surcoût de 1,4M euros à 2,2 entre la version du 19 et du 26/09. Elle va chiffrer nos revendications.

3/ Inquiétudes

L'inquiétude essentielle aujourd'hui pour les agents en poste : l'administration envisage de les contraindre à passer au RIFSEEP lors des changements de grade. La CFDT dit NON, les agents doivent pouvoir conserver leur ancien RI jusqu'à ce qu'ils décident, eux de passer au RIFSEEP.

Comme certains ne gagneront à passer au RIFSEEP que s'ils bénéficient du CIA (part variable), ils n'ont pas à être obligés de passer en RIFSEEP.

Rappelons que toutes les organisations syndicales ont demandé que tout soit dans l'IFSE (part fixe), qu'il n'y ait pas de CIA : la Région a partiellement répondu à cette demande en :

- fixant un montant d'IFSE fixe par type de fonction (alors qu'ils avaient prévu des tranches au sein de chaque fonction) : c'est une sécurité.
- en imposant des CIA (parts variables) que pour les A et les encadrants C et B, ce qui peut éviter des conflits de personnes dans les équipes.

La CFDT demande une revalorisation des primes des 4 groupes de fonctions identifiés dans la catégorie C ... mais en faisant porter cette augmentation sur l'IFSE.

4/ Révision de calendrier

Rappelons quand même que lors de la grève du 12/01, nous dénoncions le retard pris dans les négociations ... 2016 à tourner en rond. Et maintenant tout va se boucler en 1 mois puisque la Région doit aboutir avant la fin de l'année et veut passer le dossier à la Plénière du 17 novembre !

Ainsi :

- CDS le 5/10 confirmée : CIA, frais de déplacements, mutuelle ...
- CT du 19/10 transformé en CDS d'arbitrage de la Présidente. Normalement on doit avoir un tableau des positions de l'administration et des organisations, pour décision Présidente.
- 8 novembre : CT sur TOUT ! ??? c'est difficile à imaginer ! On n'a encore pas finalisé les règlements de temps de travail, l'action sociale etc.

Point particulier sur la Mutuelle Intériale (contrat de Bourgogne).

La mutuelle de Bourgogne (Intériale) a dénoncé le contrat de groupe avec la Région parce qu'elle perd de l'argent, du fait d'un nombre insuffisant d'adhérents.

Il faut rappeler que si la Région Bourgogne avait fixé un niveau de participation-employeur décent, beaucoup plus d'agents auraient adhéré et il n'y aurait pas ce problème. Avec une participation dérisoire de la Région, la mutuelle n'a récupéré que les agents à la santé la plus détériorée (entrée sans examen médical), les autres préférant aller voir ailleurs.

La CFDT a demandé à la Région d'informer individuellement les agents concernés des démarches qu'elle entreprend... et ça devient urgent !

La Secrétaire de la section CFDT
du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Dominique Aubry-Frelin 06 82 13 75 11

